



Paris, le 2 février 2022

Règlement pour la 4^{ème} édition du prix Valéry Giscard d'Estaing

La Fondation Valéry Giscard d'Estaing a instauré un prix en 2019. Ce prix est établi avec le soutien de la Fondation Robert Schuman et en partenariat avec elle.

Le prix de la fondation VGE 2022 distingue pour son engagement et son parcours européen un étudiant ainsi qu'un ou plusieurs suppléants, en cours d'étude en France au sein d'un deuxième ou troisième cycle universitaire, d'un Institut d'Etudes politiques (Sciences Po), d'une école d'ingénieur ou aux étudiants qui réalisent un double diplôme dans une université étrangère (ex Sciences Po – LSE) en France. Les jeunes professionnels diplômés au cours des deux dernières années et ayant étudié dans les filières ci-dessus peuvent également faire acte de candidature.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par courriel à l'adresse prixvge@fondation-vge.org ou déposés directement sur le site internet de la Fondation www.valery-giscarddestaing.org.

Le dossier de candidature devra être composé des trois éléments suivants en format PDF :

- un bref CV (une page recto verso maximum) ;
- une lettre de motivation faisant apparaître l'engagement européen du candidat ;
- un essai de 10 000 à 15 000 signes (espaces compris) portant cette année sur le thème :

« Il y a vingt ans s'ouvrait sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing la Convention sur l'avenir de l'Europe. Quelles avancées ont été réalisées depuis et quels projets reste-il à mettre en œuvre ? »

Dans la lignée des pères fondateurs de la construction européenne qui avaient su identifier des solutions imaginatives au sortir du second conflit mondial, le jury appréciera tout particulièrement le caractère novateur et disruptif des réponses apportées par les candidats.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 17 mai 2022.

La remise des prix interviendra à Paris au cours du mois d'octobre 2022, très vraisemblablement dans les locaux du Sénat. Les lauréats comme les candidats ayant été éventuellement conviés à un entretien avec le jury y seront invités.

Le prix VGE est doté d'un montant de 1200 euros pour le lauréat et de 600 euros pour le ou les suppléants. Les frais de venue à Paris pour les candidats distingués seront pris en charge par la Fondation.

Le jury se réunit à Paris au siège de la Fondation. Il peut procéder à des entretiens par téléphone ou par vidéo des candidats. La fonction de membre du jury est bénévole.

Le jury peut décider, en accord avec le ou les candidats, de la publication de l'essai du lauréat et des suppléants sur le site de la Fondation.

Le jury pour le prix VGE 2022 est ainsi composé (ordre alphabétique) :

- **Mme Florence de Bollardière**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **Mme Delphine Dero-Bugny**, Professeur d'université ;
- **M. Jean-Michel Eymeri-Douzans**, Professeur d'université ;
- **M. Frédéric Giscard d'Estaing**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **M. Loïc Grard**, Professeur à l'Université de Bordeaux ;
- **M. Jean-Dominique Giuliani**, Président de la Fondation Robert Schuman ;
- **Mme Valérie Hayer**, Députée européenne ;
- **Mme Pascale Joannin**, Directrice générale, Fondation Robert Schuman ;
- **Mme Natascha Keller-Cali**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **M. Alain Lamassoure**, ancien Ministre et ancien Député européen ;
- **Mme Constance Le Grip**, Députée des Hauts de Seine ;
- **M. Lucas Paszkowiak**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **M. Fabien Picod**, Professeur Paris-Panthéon-Assas ;
- **M. Etienne de Poncins**, Fondation V. Giscard d'Estaing ; il assure également les fonctions de secrétaire du prix VGE./.